



HAL
open science

100 chiffres expliqués sur les espaces protégés (2019)

Florian Barnier, Sarah Figuet, Guillaume Grech, Lilian Léonard, Paul Rouveyrol, Katia Hérard, Laurent Poncet, Julien Touroult

► To cite this version:

Florian Barnier, Sarah Figuet, Guillaume Grech, Lilian Léonard, Paul Rouveyrol, et al.. 100 chiffres expliqués sur les espaces protégés (2019). PatriNat (AFB-CNRS-MNHN). pp.44, 2020, La biodiversité en France. mnhn-04265084

HAL Id: mnhn-04265084

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04265084v1>

Submitted on 5 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

100 CHIFFRES EXPLIQUÉS SUR LES ESPACES PROTÉGÉS



SOMMAIRE

<i>LES ESPACES PROTÉGÉS DANS LE MONDE</i>	4
<i>L'INPN, BASE DE DONNÉES NATIONALE SUR LES ESPACES</i>	5
QUELS ESPACES PROTÉGÉS EN FRANCE ?	6
LES ESPACES PROTÉGÉS EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER	8
HISTOIRE DES ESPACES PROTÉGÉS EN FRANCE	10
LA CRÉATION D'ESPACES PROTÉGÉS	12
LA PROTECTION DES ESPACES MARINS	14
LA PROTECTION DES ESPACES TERRESTRES	16
LES ESPACES TERRESTRES PROTÉGÉS EN MÉTROPOLE	18
DES INVENTAIRES POUR LA PROTECTION DES ESPACES	20
LES MODALITÉS DE PROTECTION	22
LES ESPACES PROTÉGÉS, DES OUTILS DE PROTECTION	24
ENJEUX ET EFFICACITÉ DES ESPACES PROTÉGÉS	26
LES ENJEUX DE PROTECTION POUR LES ESPÈCES	28
LES MILIEUX NATURELS DANS LES ESPACES PROTÉGÉS	30
ESPACES PROTÉGÉS ET ENJEUX DE CONSERVATION	32
LES ESPACES PROTÉGÉS ET LES CITOYENS	34
OÙ SE SITUENT LES ESPACES PROTÉGÉS ?	36
GESTIONNAIRES ET ACTEURS DE LA CONNAISSANCE	38
<i>MÉTHODES</i>	40
<i>COPYRIGHTS</i>	42



LES ESPACES PROTÉGÉS EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

3 289 374 km² en outre-mer
& 311 495 km² en métropole

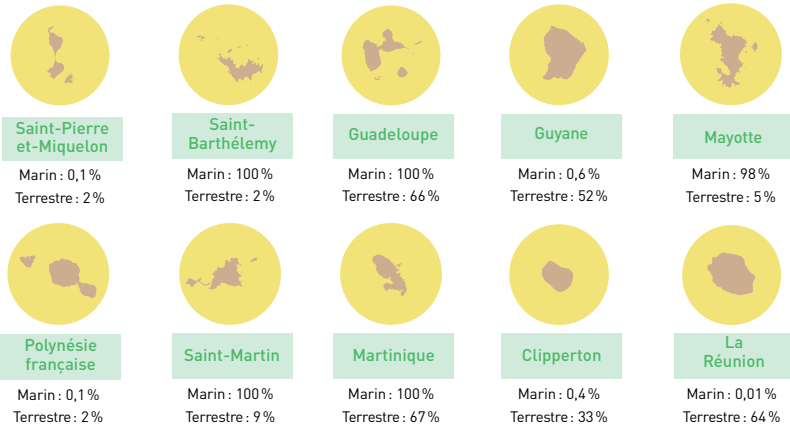
3 400 160 km²
de surfaces marines protégées en France

200 710 km²
de surfaces terrestres protégées en France



■ Marin
■ Terrestre

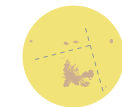
PROPORTION DE SURFACE PROTÉGÉE PAR TERRITOIRE



Métropole
Marin: 45 %
Terrestre: 26 %



Wallis-et-Futuna
Marin: 0 %
Terrestre: 0 %



Îles Subantarctiques
Marin: 100 %
Terrestre: 100 %



Îles Éparses
Marin: 7 %
Terrestre: 5 %



Nouvelle-Calédonie
Marin: 95 %
Terrestre: 17 %

! PARTICULARITÉ DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

La réglementation sur les espaces protégés s'applique en métropole et en outre-mer, sauf en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Barthélemy qui disposent d'une compétence propre en matière d'environnement. Les lois de ces territoires prévoient ainsi des espaces protégés spécifiques avec des adaptations répondant aux particularités de chacun.



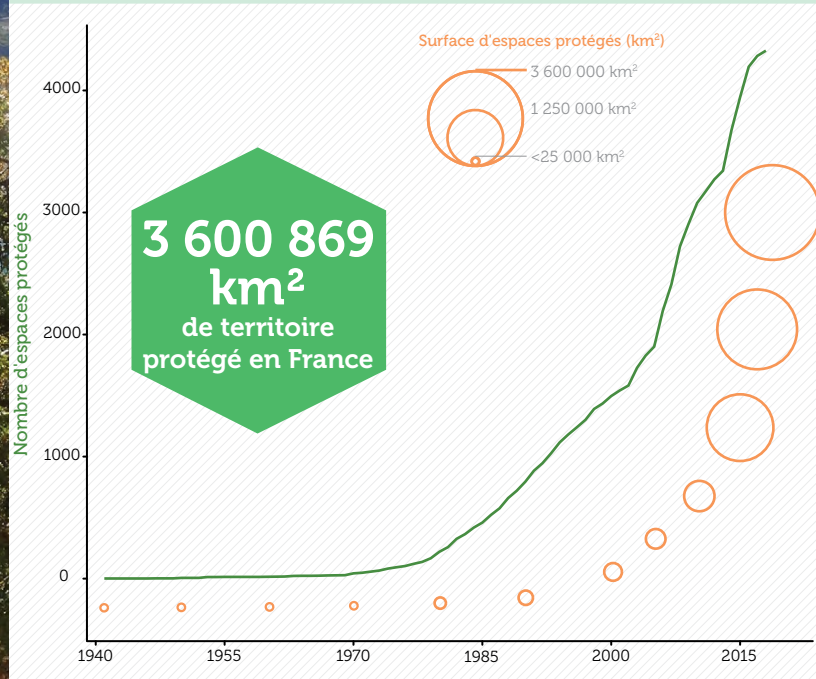
LA CRÉATION D'ESPACES PROTÉGÉS



LES ESPACES PROTÉGÉS AU COURS DU TEMPS

Le nombre d'espaces protégés créés est resté faible durant la première moitié du XX^e siècle. Depuis les années 70, ce nombre croît régulièrement : de nouveaux sites sont en effet créés chaque année. La superficie totale des espaces protégés a connu une forte progression pendant la dernière décennie correspondant à la création de très vastes aires marines protégées suite à la loi de 2006. Aujourd'hui, près d'un tiers de la France est protégé mais pour que cette protection soit effective, elle doit être accompagnée de moyens financiers et humains.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ESPACES PROTÉGÉS



Parc naturel régional du Verdon © P. Rouveyrol



Réserve biologique intégrale des Sources de L'Ardèche

© N. Drapier/ONF

2014: LA RÉSERVE BIOLOGIQUE INTÉGRALE DES SOURCES DE L'ARDÈCHE

Les Réserves biologiques sont créées conjointement par les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie dans les forêts de l'État ou de collectivités et sont gérées par l'Office national des forêts (ONF). Les Réserves biologiques ont pour objectif de gérer et conserver des habitats ou des espèces remarquables. Les Réserves biologiques intégrales remarquables sont consacrées à la libre évolution des milieux forestiers et des milieux associés. Créée en 2014, la RBI des Sources de l'Ardèche abrite sur 4 km² un ensemble de hêtraies, de sapinières subnaturelles et d'habitats associés : milieux rupestres, landes, etc.

« Protéger les espaces naturels est une réponse très pertinente à l'érosion de la biodiversité, notamment pour permettre aux espèces qui vont se déplacer de trouver des territoires où s'implanter »

Jean-Philippe Sibley
Muséum national d'Histoire naturelle

2017: LE PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE

Le Parc naturel marin de Martinique a été créé en 2017 : c'est le neuvième en France et le deuxième plus grand en superficie. Il couvre la totalité de l'espace marin compris entre la côte et la limite extérieure de la zone économique exclusive, soit 48 900 km². Ce parc permet de mieux protéger et de mieux connaître la biodiversité remarquable de la Martinique, à la jonction entre océan Atlantique et mer des Caraïbes (mangroves, herbiers, récifs coralliens, Oiseaux et Tortues marines, Requins, Cétacés, etc.), tout en soutenant le développement durable des activités maritimes.



Parc naturel marin de Martinique

© M. Sarrail/AFB

EN SAVOIR PLUS

42
espaces protégés créés en France en 2018

En France, il existe deux politiques publiques de mise en place d'espaces protégés qui arrivent à échéance en 2020. La Stratégie de création des aires protégées (SCAP) concerne les espaces terrestres de métropole alors que la Stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCGAMP) s'applique aux espaces marins sur tout le territoire national. Elles seront remplacées par une stratégie unique terre-mer, en métropole et outre-mer sur la période 2020-2030.



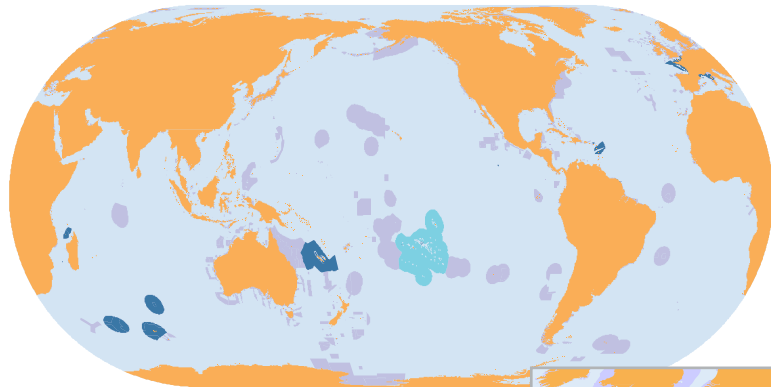
LA PROTECTION DES ESPACES MARINS

LE RÉSEAU FRANÇAIS D'AIRES MARINES PROTÉGÉES

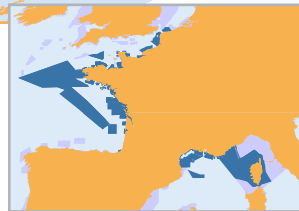
L'ensemble des espaces protégés comportant une partie marine constitue le réseau français des aires marines protégées (AMP). Ce dernier, réparti sur trois océans (Atlantique, Indien et Pacifique), est en plein essor ces dernières années. L'objectif 2020 de 20% des eaux marines françaises protégées de la Stratégie de création et de gestion des AMP (SCGAMP) a d'ailleurs déjà été atteint. Les eaux ultramarines y occupent une place majeure (97% de la surface totale).

546
aires marines
protégées
en France

RÉSEAU MONDIAL D'AIRES MARINES PROTÉGÉES



- Aires marines protégées françaises
- Aire marine gérée de Te Tainui Atea (Polynésie française)
- Aires marines protégées étrangères



La France est le **2^{ème}** espace maritime mondial

EN SAVOIR PLUS

Créée en 2018, l'aire marine gérée de «Te Tainui Atea» couvre la totalité de la zone économique exclusive française de Polynésie française, soit près de 4 552 850 km². Elle n'est pas encore comptabilisée dans le total des aires marines protégées.

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES



© Bruno Marie

Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises

Située sur les archipels de Crozet, de Kerguelen et sur les îles Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam, la Réserve a vu le jour en 2006. Agrandie en 2016, elle constitue la plus grande réserve naturelle française avec plus de 1,6 millions de km². Cette « oasis » au cœur de l'océan Indien abrite l'une des plus grandes concentrations et diversités d'Oiseaux et de Mammifères marins au monde. Cet espace exceptionnel a été reconnu en tant que Zone humide d'importance internationale en 2008 (convention Ramsar) et inscrit en 2019 comme Bien naturel sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

« La **3^{ème}** plus grande aire marine protégée au monde »

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Créé en 2014, le Parc naturel de la mer de Corail s'étend sur près de 1,2 millions de km² couvrant la totalité de la zone économique exclusive française de Nouvelle-Calédonie. En 2018, le classement en réserves (naturelles et intégrales) des atolls d'Entrecasteaux, des plateaux de Chesterfield et de Bellona protège près de 18 000 km² de récifs et lagons peu impactés par l'Homme. Ces espaces sont strictement réglementés.



© Hélène Udo / AFB

Parc naturel de la mer de Corail

« La **5^{ème}** plus grande aire marine protégée au monde »



LA PROTECTION DES ESPACES TERRESTRES

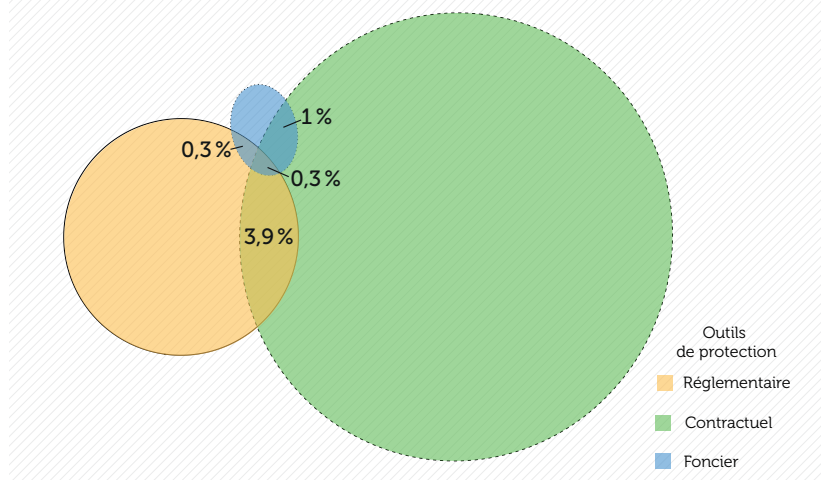


UNE COMPLÉMENTARITÉ DES ESPACES PROTÉGÉS

Certains espaces sont protégés par plusieurs outils dont les modes de protection permettent de s'adapter au contexte local. Ainsi on combine fréquemment sur certains sites des outils de protection réglementaire, pour limiter ou interdire certains usages, et des outils contractuels pour financer des actions de restauration ou inciter à des pratiques plus durables. L'acquisition foncière, qui permet de soustraire des secteurs à l'urbanisation, peut être notamment associée à des mesures contractuelles de gestion favorables aux milieux et à la biodiversité.

5,5%
de la surface des
espaces protégés
terrestres l'est par
plusieurs outils
combinés

RECOUVREMENT DES ESPACES PROTÉGÉS TERRESTRES



« La réalité des enjeux sociétaux, de conservation et de gouvernance dans les territoires nécessite de combiner les différents statuts de protection pour une meilleure efficacité »

Christian Barthod
Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts,
membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable

L'ÎLE DE TATHOU, UN SITE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

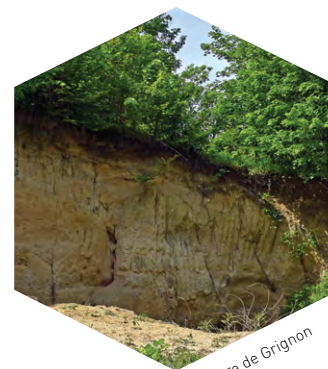
Le Conservatoire du littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés dans le respect des équilibres naturels. Propriété du Conservatoire du littoral depuis 1990, l'île de Tatihou abrite plusieurs espèces d'oiseaux marins côtiers, notamment des colonies de Goélands qui sont aujourd'hui fragilisées et réduites. La réhabilitation du fort et de sa tour Vauban, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO comme Bien culturel, permet aujourd'hui aux visiteurs de découvrir un site alliant patrimoine historique et écologique.



© L. Léonard

île de Tatihou

LA SABLIERE DE GRIGNON, PREMIER ARRÊTÉ DE PROTECTION DE GÉOTOPE



© E. Aulherger

Sablrière de Grignon

La sablière de Grignon est un gisement paléontologique exceptionnel et une référence dans l'histoire de la géologie. Ce site mondialement connu est un témoignage d'un écosystème marin datant de 42 millions d'années. Avec la Ferme de l'Orme, dans les Yvelines, ce sont les deux premiers sites en France à avoir bénéficié d'un Arrêté de protection de géotope (APG), signé en 2018. Les APG permettent d'interdire de détruire ou de dégrader un site d'intérêt géologique ainsi que d'y effectuer des prélèvements. De nombreux projets d'APG sont actuellement en cours.



LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le patrimoine géologique englobe tous les objets et sites qui témoignent de la mémoire de la Terre, notamment les fossiles, les roches et les minéraux. En France, on dénombre 106 réserves naturelles qui abritent un patrimoine géologique identifié. De même, quatre des six Biens naturels français inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO présentent une valeur géologique exceptionnelle. La France abrite également sept Géoparcs qui présentent une géologie remarquable. Ces territoires sont labellisés par l'UNESCO et portent un concept global de protection, d'éducation et de développement durable.

119
espaces
protégés pour
le patrimoine
géologique



LES ESPACES TERRESTRES PROTÉGÉS EN MÉTROPOLE

! VERS 2 % DU TERRITOIRE SOUS « PROTECTION FORTE »

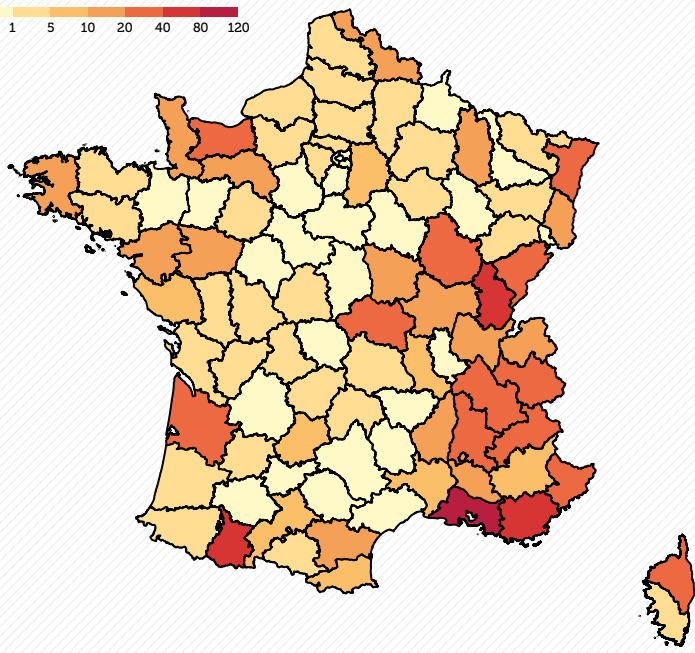
En 2009, le Grenelle de l'environnement s'était fixé comme objectif de placer, d'ici 2019, au moins 2% du territoire métropolitain terrestre sous « protection forte » (réglementation ou interdiction de certaines activités humaines pour limiter ou supprimer leur impact). La Stratégie de création des aires protégées (SCAP) a été mise en place pour viser cet objectif. Les outils de « protection forte » couvrent aujourd'hui moins de 1,5% du territoire. De nombreux espaces protégés ont été créés ou étendus sur cette période, améliorant d'autant le niveau de protection du patrimoine naturel le plus sensible mais ils ne représentent qu'une faible superficie.

458
espaces
protégés créés
depuis 10 ans

LA STRATÉGIE DE CRÉATION DES AIRES PROTÉGÉES

Surface des espaces sous protection forte créés depuis 2009 (km²)

0 1 5 10 20 40 80 120



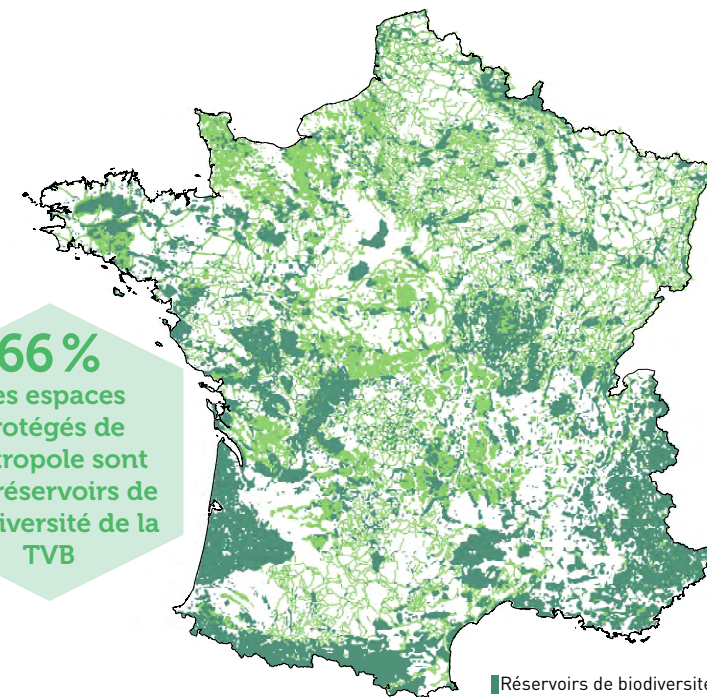
Tourbières de l'envers de Super Collet (Arrêté de protection de biotope) © G. JANISECK - DD138 - SE - PN

! DES ESPACES DANS UNE TRAME ÉCOLOGIQUE

Pour que les espaces protégés puissent remplir leur rôle de protection du patrimoine naturel, la circulation des espèces doit être possible de l'un à l'autre pour permettre les déplacements et échanges de population. Un réseau d'espaces protégés doit ainsi être connecté pour être pleinement efficace. Au niveau transfrontalier, il est également important d'assurer la bonne connexion avec les espaces protégés des pays voisins. En France, la Trame verte et bleue (TVB) est un programme visant à assurer la connectivité des milieux sur l'ensemble du territoire.

UN RÉSEAU D'ESPACES PROTÉGÉS DANS LA TVB

66%
des espaces
protégés de
métropole sont
des réservoirs de
biodiversité de la
TVB



EN SAVOIR PLUS

La Trame verte et bleue définit des zones « réservoirs de biodiversité », dans lesquelles la biodiversité est la plus riche ou la plus remarquable, et des « corridors écologiques » qui assurent la circulation des espèces entre ces réservoirs. Une part significative des espaces protégés de métropole sont des « réservoirs de biodiversité ». Ils font donc partie intégrante de cette volonté de continuité. Par ailleurs, les espaces protégés terrestres des départements d'outre-mer représentent 53% des surfaces terrestres qui sont également en lien avec la Trame verte et bleue.



DES INVENTAIRES POUR LA PROTECTION DES ESPACES



DES ESPACES POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET GÉOLOGIQUE REMARQUABLE

En France, le ministère de l'Écologie pilote deux programmes nationaux structurants d'inventaire de la nature remarquable : l'inventaire des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et l'INPG (Inventaire national du patrimoine géologique). Ces deux programmes visent à identifier les sites d'intérêt écologique ou géologique au niveau régional sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer). Ce socle de connaissance spatialisé est un outil pertinent pour aider à définir des zones de protection.

L'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE EN DORDOGNE

En Dordogne, plusieurs corniches et escarpements calcaires de la formation géologique dite des Eyzies ont été évalués dans le cadre de l'INPG pour leur intérêt stratigraphique national et ont été validés en 2019. Les sites préhistoriques de l'Abri Pataud (MNHN) et du Musée de la Préhistoire se trouvent dans ces dépôts calcaires qui sont datés du Crétacé supérieur, soit un âge d'environ 88 millions d'années.



Site des Eyzies (Dordogne)

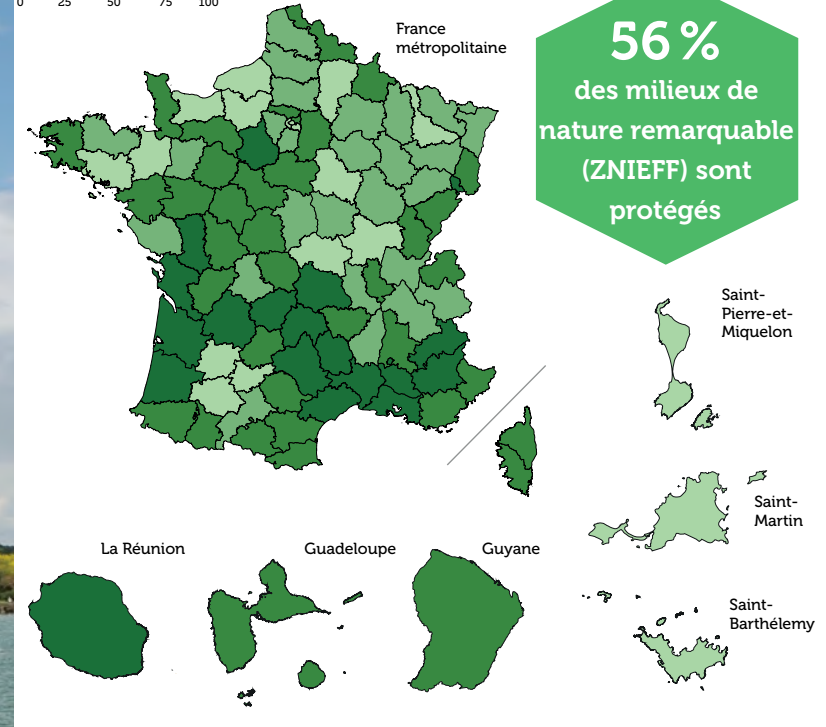
EN SAVOIR PLUS

Fin 2018, 90 % des régions avaient présenté et validé au niveau national leur inventaire du patrimoine géologique (en tout ou en partie). Mayotte et la Réunion ont validé leur inventaire. Ceux de la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane sont en cours. La surface totale des sites de l'Inventaire national du patrimoine géologique recensés pour les régions est d'environ 6 000 km². Ces sites sont de tailles très diverses, le plus petit couvrant 100 m² et le plus grand 500 km² !

2 955
sites géologiques
répertoriés
dans l'INPG

PROTECTION DES SECTEURS DE NATURE REMARQUABLE

Part des surfaces ZNIEFF protégées (%)



EN SAVOIR PLUS

Les ZNIEFF recouvrent 190 528 km² de la superficie nationale terrestre et marine. Une majorité du patrimoine remarquable terrestre inventorié en France bénéficie d'un statut permettant d'assurer sa conservation. Cependant, toutes les ZNIEFF terrestres ne sont pas protégées, car 44 % de leur surface ne bénéficie d'aucune protection.

19 705
ZNIEFF sur le
territoire français

« Depuis plus de 30 ans, les ZNIEFF, validées par les CSRPN*, constituent le socle de la connaissance des sites naturels méritant prioritairement d'être préservés en France »

* CSRPN = Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel

Serge Muller
Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle,
président du Conseil national de la protection de la nature.



LES MODALITÉS DE PROTECTION

! QUELLES MODALITÉS DE PROTECTION ?

Il existe un grand nombre de types d'espaces protégés en France qui n'ont pas les mêmes objectifs. D'une manière générale, ils peuvent être rattachés à l'une de ces quatre grandes catégories :

- les protections réglementaires encadrent et limitent de manière stricte les activités humaines susceptibles de dégrader les milieux naturels ;
- les protections contractuelles reposent sur des actions menées par les acteurs du territoire dans le cadre de conventions passées localement ;
- la maîtrise foncière consiste à acquérir des terrains afin de préserver de manière pérenne le patrimoine naturel ;
- les conventions internationales permettent de labelliser un patrimoine naturel exceptionnel à partir de critères définis à l'échelle mondiale.

LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Réserves naturelles (RN)

- Régionales : 174 (415 km²)
- Nationales : 167 (687 544 km²)
- Périmètres de protection de RN : 16 (1 005 414 km²)
- RN de Corse : 7 (870 km²)

Réserves biologiques (RB)

- Dirigées : 176 (303 km²)
- Intégrales : 91 (1 046 km²)

Parcs nationaux (PN)

- Cœurs : 10 (25 622 km²)
- Réserves intégrales : 2 (8 km²)

Arrêtés de protection (AP)

- Biotope : 929 (3 987 km²)
- Géotope : 2 (0,43 km²)
- Habitats naturels : 0 (sites en création)

- Sites classés : 2 700 (11 338 km²) dont 18 Grands Sites de France
- Forêts de protection : 126 (1 451 km²)
- Réserves nationales de chasse et de faune sauvage : 10 (383 km²)
- Zones de conservation halieutiques : 0



Réserve naturelle nationale du Mas Larrieu (Occitanie)



LES PROTECTIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES

Sites Natura 2000

- Sites de la directive Habitats : 1 377 (154 784 km²)
- Sites de la directive Oiseaux : 403 (163 567 km²)

Parcs nationaux (PN)

- Aires d'adhésion : 10 (21 099 km²)
- Aires maritimes adjacentes : 3 (3 531 km²)
- Parcs naturels régionaux : 54 (93 829 km²)
- Parcs naturels marins : 9 (185 049 km²)
- Sites gérés non-acquis des Conservatoires d'espaces naturels



Parc naturel régional du Morvan

LA MAÎTRISE FONCIÈRE

- Espaces naturels sensibles : 4 300 (3 720 km²)
- Sites acquis des Conservatoires d'espaces naturels : 1 448 (688 km²)
- Sites du Conservatoire du littoral : 778 (1 986 km²)

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Aires marines protégées (conventions de mers régionales)

- Atlantique du Nord-Est (convention OSPAR) : 39 (38 157 km²)
- Caraïbes (convention de Carthage) : 6 (143 334 km²)
- Méditerranée (convention de Barcelone) : 6 (44 296 km²)
- Afrique orientale (convention de Nairobi) : 0
- Zones humides protégées (convention de Ramsar) : 48 (37 895 km²)
- Réserves de biosphère UNESCO : 14 (63 959 km²)
- Géoparc mondiaux UNESCO : 7 (11 401 km²)
- Biens naturels et mixtes inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : 6 (25 322 km²)
- Zone spécialement protégée de l'Antarctique : 1 (0,37 km²)
- Zone protégée du Pacifique Sud (convention d'Apia) : 0

! PARCS NATURELS RÉGIONAUX, NATIONAUX ET MARINS : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Trois types d'espaces protégés français appelés « parcs » sont souvent confondus par le public. Ils portent tous des projets de territoire qui concilient protection des milieux et développement local. Ces projets se traduisent par des chartes ou des plans de gestion impliquant les collectivités et les acteurs du territoire. Dans la pratique, les modalités de protection sont différentes : les parcs nationaux se distinguent en assurant la protection forte d'un patrimoine exceptionnel par une réglementation qui encadre les activités humaines dans le cœur du parc.



LES ESPACES PROTÉGÉS, DES OUTILS DE PROTECTION



UNE PLURALITÉ D'OUTILS EN MÉTROPOLE ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Chaque type d'espace répond à des objectifs de conservation différents qui dépendent de la nature des milieux et des espèces qui s'y trouvent. La protection de la biodiversité et de la géodiversité pourra, selon les cas, s'appuyer sur un cadre réglementaire strict, un objectif de libre évolution des écosystèmes ou de gestion active des milieux.

LIBELLÉ	MODALITÉS				OBJECTIFS		
	Protection réglementaire	Maîtrise foncière	Protection contractuelle	Convention internationale	Protection et conservation du patrimoine naturel et géologique	Préservation des paysages et du patrimoine culturel	Gestion des ressources naturelles et développement durable
Arrêts de protection de biotope, d'habitats naturels et de géotope	●				●		
Réserve intégrale de Parc national	●				●		
Coeur de Parc national	●		●		●	●	
Aire d'adhésion et aire maritime adjacente de Parc national			●		●	●	●
Réserve biologiques dirigée ou intégrale	●	●			●		
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	●				●		●
Réserve naturelle nationale	●				●		
Réserve naturelle régionale	●				●		
Réserve naturelle de Corse	●				●		
Périmètre de protection de Réserve naturelle	●				●		
Site classé ou inscrit	●				●	●	
Grand site de France			●		●	●	●
Forêt de protection	●	●			●	●	●

LIBELLÉ	MODALITÉS				OBJECTIFS		
	Protection réglementaire	Maîtrise foncière	Protection contractuelle	Convention internationale	Protection et conservation du patrimoine naturel et géologique	Préservation des paysages et du patrimoine culturel	Gestion des ressources naturelles et développement durable
Parc naturel régional			●		●	●	●
Parc naturel marin	●*		●		●	●	●
Site Natura 2000	●*		●		●		
Site géré non-acquis des Conservatoires d'espaces naturels			●		●		
Site du Conservatoire du littoral		●			●	●	
Site acquis des Conservatoires d'espaces naturels		●			●		
Espace naturel sensible		●			●	●	●
Zone humide protégée (convention de Ramsar)				●	●	●	●
Réserve de biosphère				●	●	●	●
Bien naturel ou mixte inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO				●	●	●	●
Géoparc mondial UNESCO				●	●	●	●
Aires marines protégées (au titre de conventions de mers régionales): - Méditerranée (convention de Barcelone) - Atlantique du Nord-Est (convention OSPAR) - Caraïbes (convention de Carthagène) - Afrique orientale (convention de Nairobi)					●	●	●
Zone protégée du Pacifique Sud (convention d'Apia)				●	●	●	●
Zone spécialement protégée de l'Antarctique (traité de Madrid)				●	●	●	●
Zone de conservation halieutique	●				●		●

● Terrestre / ● Marin

* Fait référence aux évaluations des incidences pour les sites Natura 2000 et aux avis de conformité du conseil de gestion des Parcs naturels marins lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu ou les espèces.

EN SAVOIR PLUS

La liste d'outils présentés ici n'est pas exhaustive. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, les statuts de protection sont propres à ces collectivités. Ils sont très spécifiques, multiples et adaptés aux contextes locaux.

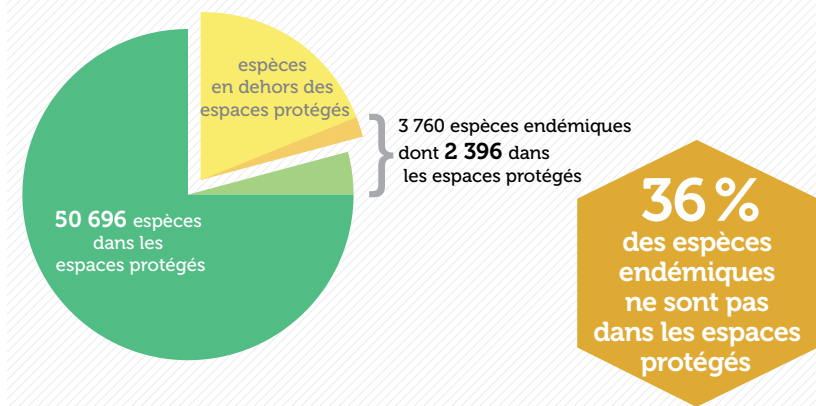


ENJEUX ET EFFICACITÉ DES ESPACES PROTÉGÉS



LES ENJEUX DE PROTECTION POUR LES ESPÈCES

LES ESPÈCES ENDÉMIQUES DANS LES ESPACES PROTÉGÉS



EN SAVOIR PLUS

Les espaces protégés ont vocation à préserver les espèces, en particulier celles rares et/ou emblématiques. Parmi elles, les espèces endémiques (espèces dont l'ensemble des populations sont présentes uniquement dans un territoire donné) constituent un enjeu fort car la France est seule garante de leur protection. Bien que 78 % des espèces soient présentes dans les espaces protégés, seules 64 % des espèces endémiques françaises y ont été observées au moins une fois. Il y a donc un déficit de protection dans les espaces protégés pour une partie des espèces endémiques.

UN ENDÉMIQUE QUI CARACOLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

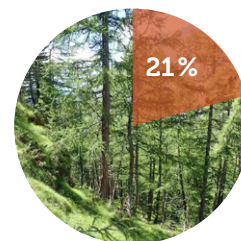
L'Escargot de Raspail est un mollusque endémique de la Corse et protégé sur l'ensemble du territoire français. Cette espèce est présente dans plusieurs sites protégés comme les Arrêtés de protection de biotope des Falaises calcaires de Punta Calcina de Conca ou de la Punta Quarsetu d'Aiti. Les mesures de protection ont pour objectif de préserver l'intégrité des sites et d'assurer la conservation du biotope nécessaire à la survie des espèces. Ces escargots de grande taille sont discrets et vivent généralement dans les endroits sombres et humides, cachés sous les pierres, dans les murs et murets ou profondément enfoncés dans les anfractuosités des rochers.



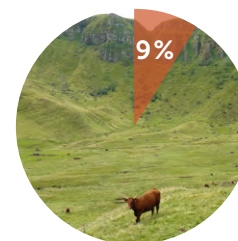
LES ESPÈCES À ENJEUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Pour les espèces à fort enjeu de conservation (menacées, protégées ou encore endémiques), il est nécessaire d'évaluer la capacité des espaces protégés à assurer leur conservation. En métropole, les protections réglementaires couvrent bien les espèces à enjeux liées aux milieux rocheux et littoraux mais moins bien celles des zones humides. À noter que les espèces associées aux milieux ouverts sont peu couvertes par ces protections, mais mieux intégrées dans d'autres outils comme les sites du réseau Natura 2000.

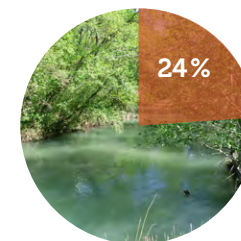
ESPÈCES BIEN COUVERTES PAR LES ESPACES PROTÉGÉS



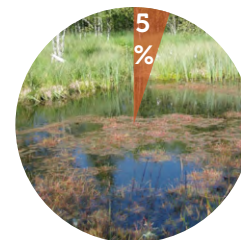
55 parmi 263 espèces forestières



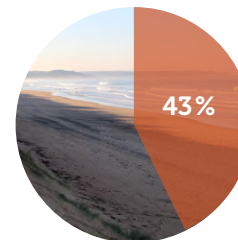
43 parmi 479 espèces de milieux ouverts



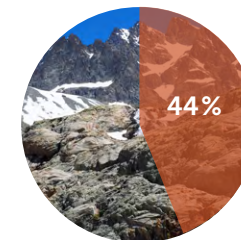
77 parmi 326 espèces aquatiques



12 parmi 225 espèces de milieux humides



66 parmi 155 espèces de milieux littoraux



50 parmi 115 espèces de milieux rocheux

UN PAPILLON BIEN REPRÉSENTÉ DANS LE RÉSEAU D'ESPACES PROTÉGÉS

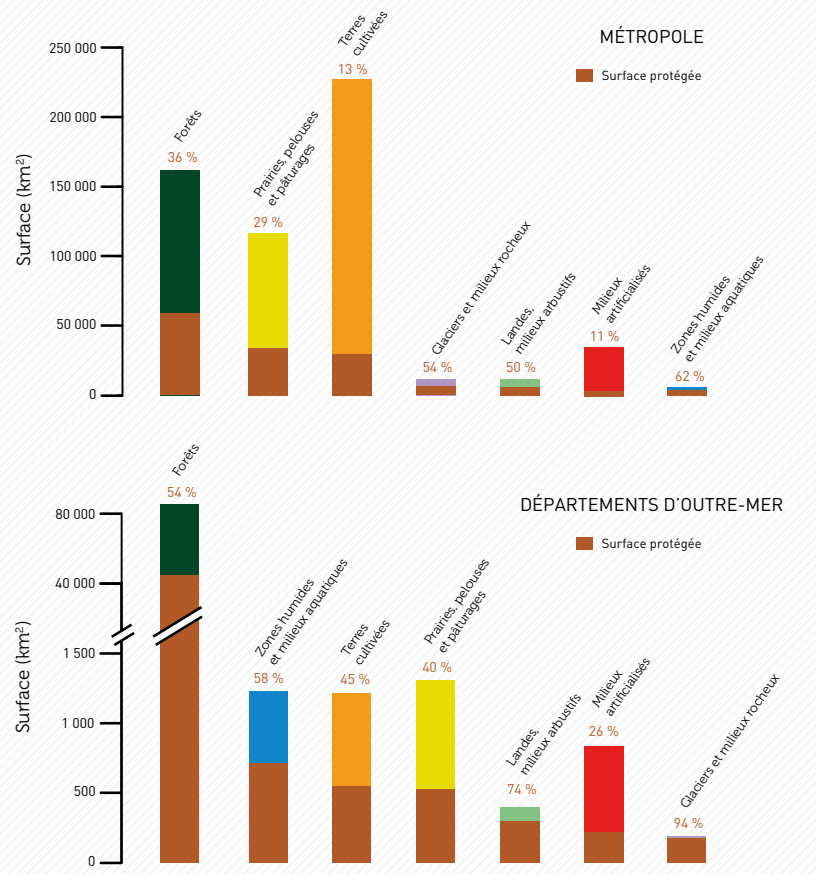
L'Apollon est un Papillon protégé en France et présent principalement en montagne où l'on trouve ses plantes-hôtes (Orpin). Très dépendant de températures basses pour se reproduire, il est menacé d'extinction au niveau mondial et éteint dans certaines régions françaises. Les espaces sous « protection forte » couvrent près de 10% de son aire de distribution. Cette espèce est donc évaluée comme bien couverte par le réseau d'espaces protégés offrant un fort niveau de protection.





LES MILIEUX NATURELS DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

MILIEUX COUVERTS PAR LES ESPACES PROTÉGÉS



EN SAVOIR PLUS

En métropole, les milieux les plus rares sont les mieux couverts par les espaces protégés. Près de deux tiers des zones humides et aquatiques sont par exemple protégées. À l'inverse, les milieux agricoles, premier type d'occupation des sols en France, le sont moins. En outre-mer, le taux de protection des forêts est bien supérieur à celui de la métropole. Ceci reflète la richesse, l'endémisme ou la naturalité exceptionnelle des forêts tropicales insulaires et de la forêt équatoriale guyanaise.

LES MILIEUX DANS LES PARCS NATIONAUX



Parc national de la Guadeloupe

© O. Delions

Les dix parcs nationaux ont pour objectif de préserver des dégradations et des atteintes susceptibles d'altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution des milieux naturels. En 2018, la part du territoire métropolitain et des DOM occupée par les écosystèmes peu anthropisés (forêts, zones humides, prairies, etc.) était de 53%. En comparaison, près de 92% des territoires des parcs nationaux sont actuellement constitués de tels espaces favorables à la biodiversité.

« 99,6% des cœurs de parcs nationaux sont des espaces peu anthropisés, un chiffre stable depuis 2006 »

ZOOM SUR LE MILIEU MARIN

« 80% de la superficie totale des herbiers de Posidonies sont couverts par le réseau d'aires marines protégées »

L'herbier de Posidonies est un habitat marin protégé de Méditerranée qui assure des fonctions clés : production d'oxygène, nurserie et alimentation pour les Poissons, épuration de l'eau, protection du littoral contre l'érosion, stockage du carbone, etc. Le réseau d'aires marines protégées, en plus de protéger les herbiers, contribue à l'évaluation de l'état de santé de ceux-ci en s'appuyant sur près de 140 stations de suivis, dont plusieurs se trouvent dans le réseau. Cet « habitat sentinelle » permet d'évaluer les menaces sur l'écosystème marin, de promouvoir une gestion adaptative et de lutter contre le changement climatique.



Herbier de Posidonies, Sud de La Giraglia, Cap Corse

© T. de Bettignies



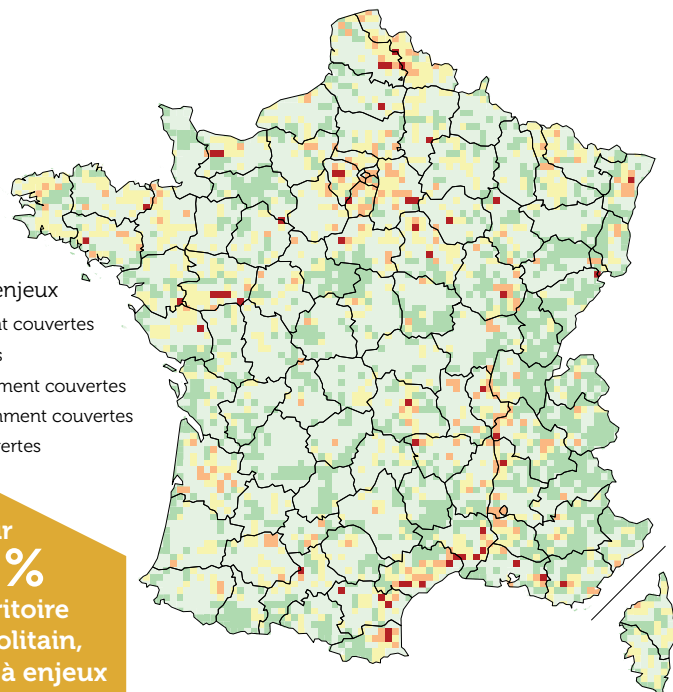
ESPACES PROTÉGÉS ET ENJEUX DE CONSERVATION



LES ZONES À ENJEUX ET LES ESPACES PROTÉGÉS

On appelle « zones à enjeux », des zones qui concentrent de nombreuses espèces, rares ou endémiques et qui sont potentiellement soumises à des pressions en lien avec certains usages des sols (urbanisation, agriculture intensive). Une étude a montré que les secteurs à enjeux insuffisamment ou non couverts par des espaces protégés représentent 5 % du territoire et 21 % si l'on inclut aussi les secteurs à enjeux moyennement couverts. Les zones de vigilance se concentrent, entre autres, dans l'arrière-pays méditerranéen, la vallée du Rhône, la région francilienne et ses abords, la Flandre, le nord de l'Alsace et le sud du Maine-et-Loire.

LES ZONES À ENJEUX COUVERTES PAR LES ESPACES PROTÉGÉS EN MÉTROPOLE



Sur **21%** du territoire métropolitain, les zones à enjeux ne sont pas assez protégées



QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU NATURA 2000 ?

Les sites du réseau Natura 2000 constituent la déclinaison française d'une politique européenne de préservation de la biodiversité qui vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces remarquables de la biodiversité européenne mais peuvent bénéficier à d'autres espèces et habitats non ciblés.

ZOOM SUR LES OISEAUX COMMUNS



Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)

© J. Laigmet

« Le réseau Natura 2000 contribue à la protection des oiseaux spécialistes des milieux agricoles »

Au cours des 20 dernières années, les effectifs des populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont lourdement chuté. Une étude fondée sur les données du programme STOC (Suivi temporel des Oiseaux communs) a montré que leur déclin était nettement moins fort dans les sites Natura 2000 que dans le reste du territoire.

ZOOM SUR LES PRAIRIES PERMANENTES

Les prairies permanentes abritent une forte biodiversité et sont en voie de raréfaction à l'échelle nationale. Grâce aux enquêtes agricoles, il a pu être mis en évidence que les communes couvertes par un site Natura 2000 ont perdu moins de surface de prairie permanente que les autres communes, entre 2000 et 2010. (4 ha de moins pour une commune de taille moyenne). Cela peut s'expliquer par une gestion efficace de ces zones.



Site Natura 2000 Étangs palavasiens

© O. Roquimarch

« La détérioration des prairies permanentes est freinée par la mise en œuvre du dispositif Natura 2000 »

Site Natura 2000 Marais à Lache bicoloré - prairies de fauche et habitats rocheux du Valton de Ferrand et du Plateau d'Emparis © J. Coulombier

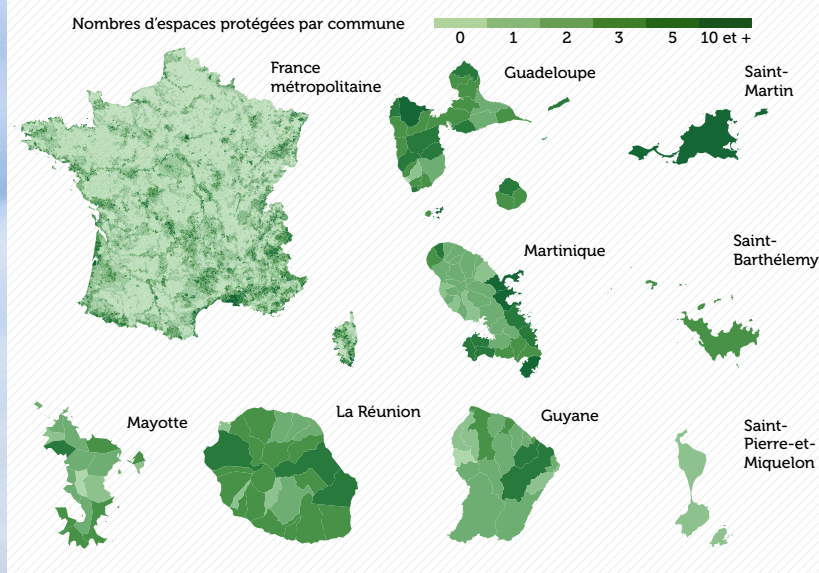


LES ESPACES PROTÉGÉS ET LES CITOYENS



OÙ SE SITUENT LES ESPACES PROTÉGÉS ?

LES ESPACES PROTÉGÉS DANS LES COMMUNES



QUELS ESPACES PROTÉGÉS DANS LES COMMUNES ?

En France, 45 % des communes abritent au moins un espace protégé, soit 16 626 communes. Selon les enjeux de biodiversité des communes, il peut exister de fortes disparités régionales. Certaines communes en outre-mer ou dans le sud-est de la métropole ont plus de dix espaces protégés sur leur territoire. Par contre, dans certaines régions, comme dans le nord de la métropole, seulement une commune sur quatre contient un espace protégé.

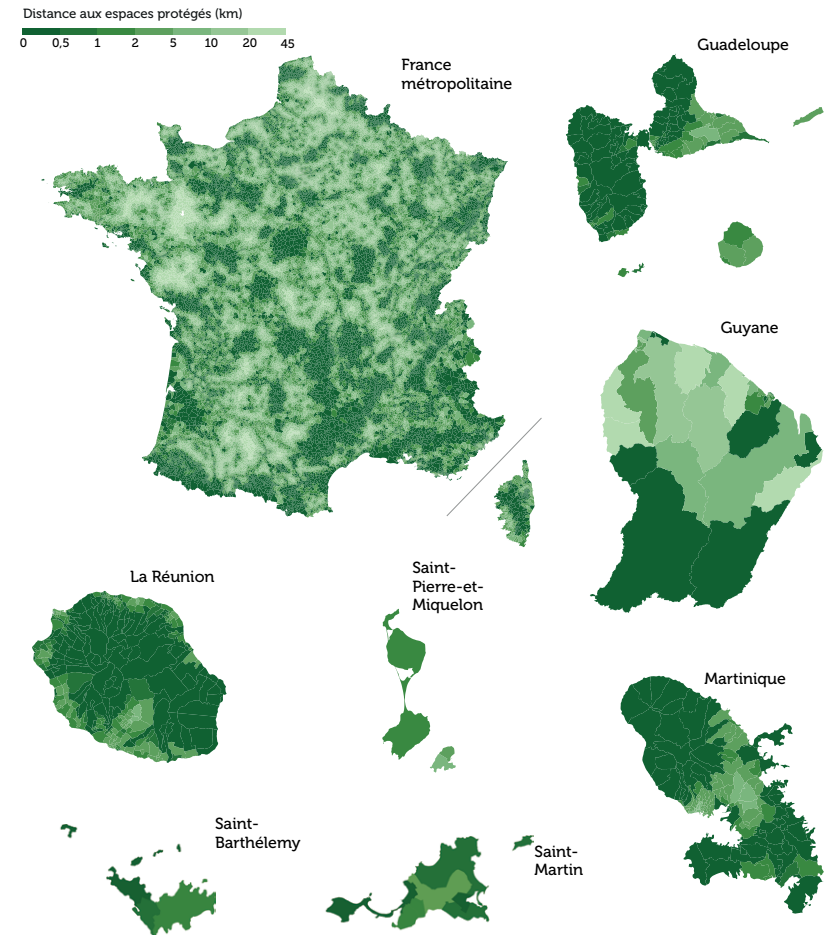
1 commune sur **2** abrite au moins un espace protégé

L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PROTÉGÉS

Les espaces protégés sont des lieux de découverte, de sensibilisation et de reconnexion à la nature. Dans un contexte où la population française est de plus en plus urbaine, l'accès à des espaces naturels est un enjeu de société, notamment pour le bien être que cela procure. Grâce à la richesse et à la diversité des espaces protégés, un quart des citoyens habite à moins d'un kilomètre d'un espace protégé. Derrière cette moyenne, il y a cependant une diversité de situations : par exemple, certains doivent parcourir plus de 30 km pour rejoindre un de ces espaces.

2/3 des Français vivent à moins de 5 km d'un espace protégé

PROXIMITÉ DES CITOYENS AUX ESPACES PROTÉGÉS





GESTIONNAIRES ET ACTEURS DE LA CONNAISSANCE

UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS

De nombreux sites disposent de gestionnaires : acteurs indispensables pour la mise en œuvre des mesures de gestion et le contrôle du respect des réglementations, ils sont au cœur de la vie des sites. Le profil et le statut des gestionnaires sont liés au type d'outil de protection mais aussi aux caractéristiques du site dont ils ont la responsabilité. La sensibilisation des acteurs et du grand public, les actions de police, les inventaires naturalistes sont quelques-unes des activités qui font le quotidien des gestionnaires d'espaces protégés. Les structures en charge de la gestion sont également variées : collectivités, associations, État, etc. reflétant la diversité d'acteurs engagés dans la protection de la nature.



« Le récent rapport de l'IPBES* oblige à l'action. En lien avec leurs gestionnaires et les collectivités du territoire, les espaces protégés sont des espaces d'expérimentation pour la conservation et jouent un rôle majeur dans la sensibilisation du public »

* Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Christophe Abuel
Directeur général délégué Mobilisation de la société, Office français de la biodiversité

LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES

Mieux connaître les espèces, leur répartition et les tendances d'évolution de leurs populations sont des enjeux cruciaux pour leur conservation. Les gestionnaires d'espaces protégés participent activement à l'amélioration de cette connaissance. De nombreux inventaires ou suivis d'espèces patrimoniales (c'est-à-dire protégées, en danger d'extinction, endémiques, etc.) sont notamment conduits dans les espaces protégés. Ces derniers attirent également les naturalistes, experts ou amateurs, qui peuvent y observer les espèces dans leur environnement naturel. C'est ainsi que plus de 44% des données d'observations précises de l'INPN proviennent des espaces protégés, alors qu'ils ne représentent que 33% de la superficie du territoire national. Par exemple, plus de 630 000 données d'observation ont été partagées par le seul Parc national des Écrins.

44%
des observations précises de l'INPN sont situées dans les espaces protégés

LE RÔLE DES RÉSEAUX

Aux niveaux régional et local, des réseaux de gestionnaires mettent en relation les sites et assurent la cohérence de l'action. Souvent organisés autour d'un outil de protection, ils permettent d'échanger les connaissances et de partager les retours d'expérience. Le rôle des collectivités est également majeur dans le réseau d'espaces protégés où elles prennent part au financement, à la gestion ou encore à l'acquisition foncière.

PRODUCTEURS DE DONNÉES ESPACES PROTÉGÉS ET PARTENAIRES



« Quand ils sont bien financés, bien gérés et qu'ils préservent un lien social fort, les espaces protégés constituent la stratégie de conservation qui a le plus fait ses preuves face à l'érosion de la biodiversité »



MÉTHODES

Tous les chiffres clés – sauf mention contraire – ont été calculés à partir de la Base Espaces protégés (Base EP) de l'INPN (version mars 2019) et de la base de données des Aires Marines Protégées (Base AMP, voir portail amp.afbiodiversite.fr).

Chiffres espaces terrestres protégés de Nouvelle-Calédonie : UNEP-WCMC 2019. *Protected Area Profile for New Caledonia from the World Database of Protected Areas*. www.protectedplanet.net

Chiffres espaces terrestres protégés de Polynésie Française : Meyer 2007. *Conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées en Polynésie française. Bois et forêts des tropiques* 291 (1), 25-40.

Espaces terrestres considérés comme protégés dans le livret : Zone de protection spéciale, Zone Spéciale de Conservation, Parc national cœur et aire d'adhésion, Réserve naturelle nationale, Réserve naturelle de Corse, Réserve naturelle régionale, Arrêtés de protection de biotope, de géotope ou d'habitats naturels, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, Réserve biologique, Site classé, Domaine d'intervention du Conservatoire du littoral, Site des Conservatoires d'espaces naturels avec maîtrise foncière, Espace naturel sensible, Parc naturel régional.

Espaces marins considérés comme protégés dans le livret : ensemble des outils existant, voir article L334-1 du Code de l'environnement.

p. 4 : Définition espace protégé : Dudley N. (Éditeur) 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse: IUCN. x + 96 p.

Chiffres protection mondiale : UNEP-WCMC, IUCN and NGS 2019. *Protected Planet Live Report 2019*. UNEP-WCMC, IUCN and NGS: Cambridge UK, Gland, Switzerland, and Washington, D.C., USA.

Chiffres France surface cumulée protections terrestres et marines sans double compte.

p. 8 : Chiffres France surface cumulée protection métropolitaine et ultramarine sans double compte. Proportion de surface marine et terrestre protégée par territoire sans double compte.

p. 12 : Nombre d'espaces par année de désignation des sites dans les bases EP, AMP et espaces terrestres de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, hors sites sans date renseignée. Surface totale cumulée par année pour les mêmes sites. Surface totale protégée sur l'ensemble du territoire français sans double compte.

p. 13 : Nombre d'espaces désignés en 2018 dans les bases EP et AMP.

p. 16 : Croisement des surfaces d'espaces protégés terrestres réglementaires, contractuels et en maîtrise foncière en métropole et DOM. Proportion de la surface terrestre totale recouverte par au moins deux types de protection combinés.

p. 18 : Surface totale par département d'aires protégées fortes créées dans le cadre de la SCAP depuis 2009.

p. 19 : Croisement des surfaces d'espaces protégés métropolitains terrestres avec les réservoirs de biodiversité de la carte nationale TVB (Billon et al. 2017. *Réalisation d'une carte de synthèse nationale des continuités écologiques régionales - Rapport méthodologique*. UMS PatriNat, AFB/CNRS/MNHN, Paris, 33 p.)

p. 21 : Voir indicateur ONB : ONB 2019. Effort de conservation des secteurs de nature remarquable.

p. 22-23 : Sources : Forêts de protection : Massifs forestiers classés en forêts de protection en 2018, MAA. Espaces naturels sensibles : Synthèse de l'enquête 2017 de l'Assemblée des départements de France sur les Espaces naturels sensibles. Sites classés : Fichier national des sites classés au 31/12/2018, MTES. Réserves de biosphère : Base EP + Réserve de Fakarava (Polynésie française). Ramsar : Base EP + Lacs du Grand Sud Néo-Caledonien (Nouvelle-Calédonie) + Lagons de Moorea (Polynésie française). Biens du patrimoine mondial : Base EP + Lagons de Nouvelle-Calédonie. Le PNR du Médoc créé en mai 2019 est comptabilisé ici mais pas dans les autres parties du livret.

p. 24-25 : Objectifs cités explicitement dans le code de l'environnement et les textes de référence pour chaque type d'espace protégé.

p. 28 : Nombre d'espèces ayant au moins une observation dans l'INPN : voir indicateur ONB : ONB 2019. Niveau de connaissance de la répartition des espèces. Une espèce est considérée comme présente dans un espace protégé si la station d'observation de l'espèce est à plus de 80 % dans un espace protégé. Les croisements ont été effectués entre les stations d'observation des données de l'INPN avec les zonages d'espaces protégés de la base EP.

p. 29 : Voir Léonard et al. 2019. *Bilan de la SCAP et diagnostic 2019 du réseau d'aires protégées métropolitain terrestre*. UMS PatriNat, AFB/CNRS/MNHN, Paris, 77 p.

p. 30 : Résultats de croisement de la couche Corine Land Cover 2018 avec les zonages des espaces protégés terrestres de la base EP en métropole et dans les DOM (hors Guyane).

p. 31 : Chiffre tiré de l'actualisation 2019 du tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux. Voir indicateur ONB : ONB, 2019. Part du territoire occupé par les écosystèmes peu anthropisés.

p. 32 : Voir Lévêque & Witté, sous presse. *Les enjeux de biodiversité en France métropolitaine : analyses croisées*, CGDD/SDES, Théma, 64 p.

p. 33 : Études en cours menées dans le cadre de la mesure de l'efficacité du réseau Natura 2000. Voir Touroult et al. 2018. *L'« effet » de Natura 2000 à large échelle : importance pour la biodiversité non ciblée par le réseau*. Forum des gestionnaires de la biodiversité.

p. 36 : Nombre d'espaces protégés terrestres par commune dans la base EP.

p. 37 : Carte des distances des centroïdes des îlots Iris définis par l'INSEE (infracommunal) à l'espace protégé de la Base EP le plus proche. Distance moyenne = moyenne pondérée de la distance par la population des îlots Iris dans la base de données infracommunales « Population » de l'INSEE. Données de populations non disponible pour Mayotte au niveau des îlots Iris.

p. 38 : Proportion des observations précises dans les espaces protégés : données précises dont la station d'observation est à plus de 80 % dans un espace protégé de la base EP. Pour le chiffre total d'observations précises, voir indicateur ONB : ONB 2019. Précision des données partagées.

p. 39 : Citation : Sanderson E. W. et al. 2018. *Urbanization and the Future of Biodiversity Conservation*. *BioScience*, Vol. 68, Issue 6, 412-426. <https://doi.org/10.1093/biosci/biy039>.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

L'ONB est la référence nationale sur l'état de la biodiversité, son évolution, les pressions qui s'exercent sur elle et les réponses apportées par nos sociétés. Dispositif partenarial piloté par l'AFB, l'ONB regroupe 90 indicateurs de la biodiversité sur son site <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>



RESPONSABLES DE PUBLICATION

Laurent Poncet et Julien Touroult : responsables de publication

Katia Hérard : appui scientifique

COORDINATION

Florian Barnier : production des contenus et calcul des indicateurs

Sarah Figuet : production des contenus et maquettage

PRODUCTION

Guillaume Grech : calcul des indicateurs

Lilian Léonard & Paul Rouveyrol : rédaction de contenus



CONTRIBUTION ET RELECTURE

C. Aubel (OFB), C. Barthod (CGEDD), T. de Bettignies (UMS PatriNat), L. Billon (UMS PatriNat), V. Boussou (OFB), J.-B. Cariou (UMS PatriNat), B. Coignon (MTES), C. Delelis (AFB), N. Drapier (ONF), G. Egoroff (UMS PatriNat), C. Fitoussi (UMS PatriNat), A. Forget (OFB), C. Frachon (ONF), L. Germain (OFB), A. Jailloux (OFB), F. Lepareur (UMS PatriNat), A. Lévêque (UMS PatriNat), J. Marsaud (MTES), J. Massetti (OFB), B. Maury (MTES), H. Moulins (UMS PatriNat), S. Muller (MNHN), N. Patry (ONF), S. Periz-Alvarez (MTES), S. Piel (OFB), Y. Reyjol (UMS PatriNat), S. Robert (UMS PatriNat), I. Rouget (MNHN), J.-P. Siblet (MNHN), M. Sitter (MTES), M. Sommier (OFB), R. Sordello (UMS PatriNat), A. Souquière (UMS PatriNat), I. Witté (UMS PatriNat), S. Wroza (OFB).

CITATION

INPN 2020. *La biodiversité en France – 100 chiffres expliqués sur les espaces protégés*. UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Paris, 44 p.



Falaises de Sur Châtillon [ZNIEFF] © G. Gayet
 Tourbière des Plagnes (APB) © Gilles Janiseck DDT38 - SE - PN
 Balmes et falaises orientales de Chartreuse [ZNIEFF] © Y. Martin
 Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain [Natura 2000] © S. Marsy
 Parc naturel marin d'Iroise © S. Fiquet



Plaine des Maures (RNN) © O. Roquinarç'h
 Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Auville - Natura 2000) © L. Léonard
 Versants du Col d'Ornon [Natura 2000] © J. Coulombier
 Gorges du Gardon (Réserve de biosphère) © D. Montagne
 Terres australes françaises (RNN) © J.-P. Siblet



Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes [Natura 2000] © S. Marsy
 Marais de Manteyer et de la roche des Arnauds [ZNIEFF] © G. Gayet
 Prêcheur Grand Rivière (RBI) © L. Léonard
 Réserve intégrale de Lauvitel (PN Ecrins) © L. Poncet
 Falaise d'Armont [CdL] © L. Léonard



La Bassée (RNN) © J.-P. Siblet
 L'Aber [CdL] © G. Gayet
 Massif du Taillefer [Natura 2000] © L. Coulombier
 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola (Bien naturel) © A. Rouveyrol
 Presqu'île de la Caravelle (RNN) © L. Léonard



Parc national de la Vanoise © O. Gargominy
 Étang et zone humide du Delta de l'Oso [ZNIEFF] © G. Gayet
 Forêts de Tartaghjine et de Milaghja [ZNIEFF] © J. Tourout
 Wormspel - Ammelthal et vallée glaciaire de la Wormsa [ZNIEFF] © Y. Martin
 Dunes de l'Espiguette [ZNIEFF] © P. Rouveyrol



RNN des Sept-Îles © P. Gourdain
 Haute vallée d'Aure en rive droite de Barroude au Col d'Azet [ZNIEFF] © P. Gourdain
 Estuaire de la Seine [CdL] © J.-P. Siblet
 Semnoz - versant sud [ZNIEFF] © L. Léonard
 La Palissade [CdL] © G. Gayet



Bois Dardennes [ZNIEFF] © S. Etienne-ONF
 Tathou - Saint-Vaast-la-Hougue [CdL] © P. Rouveyrol
 Îles du Cap Corse (RNC) © J.-P. Siblet
 Massif du Taillefer [Natura 2000] © J. Coulombier
 Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran [Natura 2000] © J. Coulombier



Le Petit Mont Blanc (RBD) © G. Gayet
 Parc naturel régional d'Armorique © O. Roquinarç'h
 Le Rhône aval (RNN) © G. Gayet
 Lac de Remoray (RNN) © G. Gayet
 Prêcheur Grand Rivière (RBI) © L. Léonard



Mont Lozère (PN des Cévennes) © P. Rouveyrol
 Les Vays [CdL] © G. Gayet
 Massif du Taillefer [Natura 2000] © J. Coulombier
 RBI de la Tillaie © N. Drapier - ONF
 Vallée de Chaudefour (RNN) © Y. Martin



Le Petit Mont Blanc (RBD) © Y. Martin
 RBI de Puéchabon © P. Rouveyrol
 Tufière de Rolamont [Natura 2000] © P. Perrez - ONF52
 Trou Diable - Morne Beder [CdL] © L. Léonard
 Falaises des Vaches noires [ZNIEFF] © G. Gayet



Hauts plateaux sud du Vercors [ZNIEFF] © O. Delzons
 Bassin de la Dordogne (Réserve de biosphère) © M. Petiteville
 Marais du Fier d'Ars (RAMSAR) © P. Rouveyrol
 Cap d'Erquy-Cap Fréhel [Natura 2000] © P. Rouveyrol
 Parc naturel régional de Normandie-Maine © P. Gourdain



Géoparc de Haute-Provence © G. Egoroff
 Petite Camargue [Natura 2000] © P. Rouveyrol
 Parc naturel régional Scarpe Escaut © D. Montagne
 Lac de Luitel (RNN) © C. Desplanque
 Domaine de Beauquillot (RNN) © L. Léonard

